

Paris, le 12 novembre 2018

La France, championne du monde... des semences !

A l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, l'UFS a mis en lumière le rôle des entreprises semencières dans l'économie française et les évolutions de l'agriculture.

Premier producteur européen et premier exportateur mondial, la filière semences française génère un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros* et un excédent commercial de 950 M€*. Les activités des semenciers irriguent nos territoires avec plus de 12 000 emplois directs et 19 000 agriculteurs impliqués dans la multiplication de semences.

Les entreprises de la semence inscrivent leur action dans un temps long, celui de l'adaptation permanente des solutions variétales qu'elles proposent aux besoins et aux demandes des agriculteurs, des transformateurs, des consommateurs et des citoyens.

Dans le cadre d'une transition vers une agriculture moins utilisatrice d'intrants, le levier de l'amélioration des plantes est majeur. Les professionnels de la semence sont engagés activement dans cette voie, comme le démontre la participation de l'UFS à des initiatives sectorielles, telles que le Contrat de Solutions, ou publiques dans le cadre d'un futur Programme Prioritaire de Recherche.

L'UFS déplore l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui prive les acteurs européens de la possibilité de proposer à l'avenir des variétés issues de nouvelles méthodes telles que la mutagenèse dirigée. Nous considérons que cette décision montre l'obsolescence d'une directive devenue inapplicable en l'état pour l'agriculture et les échanges alimentaires dans leur ensemble. Une adaptation réglementaire apparaît désormais indispensable pour refléter les évolutions de la connaissance et proposer un cadre adapté.

L'UFS s'inquiète également des dispositions issues de la loi dite EGAlim, qui limiteront la possibilité d'exporter des semences traitées avec des produits de protection homologués hors Europe. Un risque sur l'activité qui impactera les emplois dans le secteur et les investissements industriels.

La journée a été clôturée par l'intervention de M. Alain Tridon, chef du service des actions sanitaires en production primaire de la DGAL, qui a reconnu l'excellence du secteur semencier et réaffirmé l'attention des autorités à la promotion d'un cadre juridique lui permettant de continuer à se développer en innovant.

Contacts presse :

Marine Bonati – Tel : 06 89 54 24 61

marine.bonati@ufs-asso.com

L'Union Française des Semenciers est l'organisation professionnelle qui fédère et représente 130 entreprises semencières implantées en France ayant pour activités l'amélioration, la production et la commercialisation de variétés, de semences et de plants pour les agricultures, les jardins et les paysages. Interlocuteur de référence, l'UFS porte la voix de ses adhérents dans les filières agricoles et plus largement dans la société. Au sein des filières, les semenciers sont à l'origine d'une activité économique responsable et dynamique.